



Fonds Social Chauffage

Conditions d'obtention

1) Revenus annuels bruts imposables inférieurs ou égaux à 16.306,33 €
+ 3.018,74 € par personne à charge

OU

2) Personnes en médiation de dettes (sur présentation d'une attestation) ou en règlement collectif de dettes

- Quantité maximale: 1.500 litres
- Facture datée de maximum 60 jours

Types de combustible

Gasoil de chauffage en vrac, gasoil de chauffage à la pompe, pétrole lampant à la pompe, propane en vrac

Documents à présenter

- Composition de ménage (délivrée par l'administration communale)
- Carte d'identité
- Facture acquittée
- Numéro de compte bancaire
- Justificatif des revenus de l'ensemble du ménage pour les 12 derniers mois :
 - fiches de salaire, attestation de l'organisme de paiement, attestation de mutuelle, extraits de compte, ...)
 - copie du dernier avertissement extrait de rôle (pas de documents provenant d'Internet ou comptables)
 - pécule de vacances et prime de fin d'année le cas échéant

Permanences

Wanfercée-Baulet : rue Ferrer 18 : mardi de 9h30 à 11h30

Fleurus : 90 rue Vandervelde : mercredi de 9h30 à 11h30

Pas de permanence du 20/02/12 au 24/02/12 inclus
et du 02/04/12 au 13/04/12